



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 9 MARS 2017

Le jeudi 9 mars 2017 à 9h30, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. Jean-Pierre CORBISEZ, 1<sup>er</sup> vice-président, puis M. Daniel DELCROIX, à compter de son élection en qualité de 2<sup>nd</sup> vice-président

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Alain LHERBIER ; M. Eugène BINAISSE ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. André JAKUBOWSKI ; M. Daniel DELCROIX ; M. Jacques NAPIERAJ ; Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT ; M. Gérard PAILLARD

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Bernard OGIEZ ; M. Jean-Luc DAUCHY ; M. Yvon LEJEUNE ; M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. Michel BOUCHEZ ; M. Bernard CAILLIAU ; M. Philippe MILOSZYK ; Mme Annick DUHAMEL ; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie CUVILLIER

Suppléant(s) présent(s) : M. Daniel KRUSZKA ; Mme Sabine VAN HEGHE jusqu'au point n°2 ; M. Pascla BAROIS ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Maurice LECOMTE à partir du point n°1b.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : Mme Samia GACI ; Mme Naceira VINCENT ; M. Sylvain ROBERT ; Mme Laurence DEPORTEER ; Mme Annie FLAMENT ; Mme Donata HOCHART ; M. Alain MASSON ; M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; Mme Janine PROOT ; M. Alain WACHEUX ; Mme Marie-Claude DUHAMEL ; M. Gaëtan VERDOUCQ

Pouvoirs / Représentations : M. Bernard OGIEZ représenté par M. Daniel KRUSZKA ; M. Philippe KEMEL représenté par Mme Sabine VAN HEGUE jusqu'au point n°2 ; Mme Annick DUHAMEL représentée par M. Pascal BARROIS ; M. Bernard CAILLIAU, représenté par M. Daniel LEFEBVRE ; M. Philippe MILOSZYK, représenté par M. Maurice LECOMTE ; M. Michel BOUCHEZ, procuration à M. Laurent DUPORGE.

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien CASARI, directeur de cabinet de la CALL ; M. Thierry COULOMBEL, directeur de cabinet CABBALR ;

Secrétaire : Monsieur André JAKUBOWSKI

Administration : M. Fabrice SIROP ; M. Ludwig MAUDRICH ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Paskal BARBELETTE ; Mme Valérie BABIC ; Mme Pascaline PROY ; M. Jérémy BERGER

### Le comité syndical :

- **PREND CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président et des délibérations du Bureau syndical
- **APPROUVE** à l'unanimité les procès-verbaux des comités syndicaux des 29 septembre, 4 novembre, 29 novembre, 15 décembre 2016 et 26 janvier 2017

1°a) **PROCÈDE** à l'élection du 2<sup>nd</sup> Vice-Président du SMT Artois-Gohelle, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément au détail figurant ci-dessous :

Est candidat : **M. Daniel DELCROIX**

	RÉSULTATS
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
À déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

**M. Daniel DELCROIX** 16 voix

**ÉLIT** la majorité absolue M. Daniel DELCROIX en qualité de 2<sup>nd</sup> Vice-Président du SMT.

2017/19/CS  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°b) **PROCÈDE** à l'élection de deux membres du Bureau du SMT Artois-Gohelle, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément au détail figurant ci-dessous :

- **Élection du 3<sup>e</sup> membre du Bureau**

Est candidat : **M. Philippe MILOSZYK**

	<b>RÉSULTATS</b>
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
À déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

**M. Philippe MILOSZYK** : 16 voix.

**ÉLIT** à la majorité absolue M. Philippe MILOSZYK en qualité de membre du Bureau Syndical du SMT.

- **Élection du 6<sup>e</sup> membre du Bureau**

Est candidat : M. Jacques NAPIERAJ

	<b>RÉSULTATS</b>
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
À déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

**M. Jacques NAPIERAJ** : 16 voix.

**ÉLIT** à la majorité absolue M. Jacques NAPIERAJ en qualité de membre du Bureau syndical du SMT et **PRÉCISE** que le Bureau syndical est composé de :

M. Laurent DUPORGE	<b>PRÉSIDENT</b>
M. Jean-Pierre CORBISEZ	<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>
M. Daniel DELCROIX	<b>2<sup>nd</sup> Vice-Président</b>
M. Jean-Paul DECOURCELLES	<b>1<sup>er</sup> membre du Bureau</b>
M. Philippe KEMEL	<b>2<sup>e</sup> membre du Bureau</b>
M. Philippe MILOSZYK	<b>3<sup>e</sup> membre du Bureau</b>
M. Yvon LEJEUNE	<b>4<sup>e</sup> membre du Bureau</b>
M. Daniel MACIEJASZ	<b>5<sup>e</sup> membre du Bureau</b>
M. Jacques NAPIERAJ	<b>6<sup>e</sup> membre du Bureau</b>

2017/20/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°c) **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, **PRÉCISE** que sont élus pour faire partie de la commission d'appel d'offres du SMT Artois-Gohelle, avec le Président du syndicat mixte, président de droit, ou son représentant :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe MILOSZYK	Jacques NAPIERAJ
Alain LHERBIER	Jean-Paul DECOURCELLES
Daniel DELCROIX	Gérard PAILLARD
Jean-Luc DAUCHY	Bernard OGIEZ
Daniel MACIEJASZ	Eugène BINAISSE

et **PRÉCISE** que cette délibération se substitue de plein droit à la délibération n°2016/43/CS susvisée.

2017/21/CS  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°d) **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP), **PRÉCISE** que sont élus pour faire partie de la commission de délégation de service public du SMT, avec le président du syndicat mixte, président de droit, ou son représentant :

Titulaires	Suppléants
Philippe MILOSZYK	Jacques NAPIERAJ
Alain LHERBIER	Jean-Paul DECOURCELLES
Daniel DELCROIX	Gérard PAILLARD
Jean-Luc DAUCHY	Bernard OGIEZ
Daniel MACIEJASZ	Eugène BINAISSE

et **PRÉCISE** que cette délibération se substitue de plein droit à la délibération n°2015/44/CS susvisée.

2017/22/CS  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°e) **PROCÈDE** à la désignation de deux membres (un membre titulaire et d'un membre suppléant) du 1<sup>er</sup> collège de la commission accessibilité

Candidatures proposées :	Suffrages obtenus :
<b>CABBARL</b>	
Titulaire : D. DELCROIX	16 voix
Suppléant : J. NAPIERAJ	16 voix

et **RAPPELLE** qu'il reviendra au président du SMT, président de droit de la commission, d'arrêter la liste des membres de la commission.

2017/23/CS  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°f) **PROCÈDE** à la désignation de deux membres élus titulaires au sein de la CCSPL

<b>Sont candidats :</b>	<b>Ont obtenu :</b>
M. Daniel DELCROIX	16 voix
M. Philippe MILOSZYK	16 voix

**PROCÈDE** à la désignation de deux membres élus suppléants au sein de la CCSPL

<b>Sont candidats :</b>	<b>Ont obtenu :</b>
M. Jacques NAPIERAJ	16 voix
M. Gérard PAILLARD	16 voix

et **PRÉCISE** que la CCSPL est composée des membres élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Daniel DELCROIX	Jacques NAPIERAJ
Daniel MACIEJASZ	Philippe KEMEL
Philippe MILOSZYK	Gérard PAILLARD
Eugène BINAISSE	André JAKUBOWSKI
Jean-Paul DECOURCELLES	Jean-Luc DAUCHY

2017/24/CS  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°g) **MODIFIE** la composition de la commission spécialisée « matériel roulant et mobilier urbain », comprenant 6 membres, en plus du président du SMT, président de droit de la commission

<b>Sont candidats :</b>	<b>Ont obtenu :</b>
Philippe MILOSZYK	16 voix
Daniel DELCROIX	16 voix



Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT

16 voix

**Sont élus :**

Philippe MILOSZYK

Daniel DELCROIX

Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT

**PRÉCISE** que la commission est composée comme suit :

- Philippe MILOSZYK (délégué CABBALR)
- Daniel DELCROIX (délégué CABBALR)
- Jean-Pierre CORBISEZ (délégué CAHC)
- Eugène BINAISSE (délégué CAHC)
- Bernard OGIEZ (délégué CALL)
- Yvon LEJEUNE (délégué CALL)
- Monsieur Jean-Luc DAUCHY (délégué CALL)
- Monsieur André JAKUBOWSKI (délégué CAHC)
- Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT (déléguée CABBALR)

• Par ailleurs, afin d'associer les délégués suppléants volontaires, et de permettre une représentation plus large, cinq autres élus sont intégrés aux travaux de la commission :

- Nicolas COUSSEMENT (délégué suppléant CAHC)
- Marine TONDELIER (déléguée suppléante CAHC)
- Samia GACI (déléguée suppléante CALL)
- Naceira VINCENT (déléguée suppléante CALL)
- Donata HOCHART (déléguée suppléante CALL)

**PRÉCISE** que le vice-président de la Commission sera M. Philippe MILOSZYK et **RAPPELLE** que les délégués suppléants membres de la commission matériel roulant et mobilier urbain sont invités à chaque réunion, et peuvent siéger avec voix délibérative dès lors qu'ils seront amenés à suppléer un des membres titulaires de la commission issus de leur intercommunalité.

2017/25/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°h) **PROCÈDE** à l'élection des représentants du SMT Artois-Gohelle au sein du SMIRT

Membre titulaire

Est candidat :

M. Daniel DELCROIX

A obtenu :

16 voix

Membre suppléant

Est candidat :

M. Philippe MILOSZYK

A obtenu :

16 voix

et **PRÉCISE** que le SMT Artois-Gohelle sera représenté au SMIRT par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent DUPORGE	Jean-Paul DECOURCELLES
Daniel DELCROIX	Philippe MILOSZYK
Eugène BINAISSE	Jean-Pierre CORBISEZ

2017/26/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°i) **PROCÈDE** à la désignation des représentants du SMT Artois-Gohelle au sein de l'AULAB

Sont candidats :

Ont obtenu :

**Assemblée Générale**

M. Philippe MILOSZYK

16 voix

M. Daniel DELCROIX

16 voix

**Conseil d'Administration**

M. Philippe MILOSZYK

16 voix

**Bureau :**

M. Philippe MILOSZYK

16 voix

et **PRÉCISE** que le SMT est représenté au sein de l'AULAB par :

Assemblée Générale	Conseil d'Administration	Bureau
Philippe MILOSZYK	Philippe MILOSZYK	Philippe MILOSZYK
Jean-Paul DECOURCELLES	Jean-Paul DECOURCELLES	
Jean-Pierre CORBISEZ		



Daniel DELCROIX

2017/27/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°j) **PROCÈDE** à la désignation des représentants du SMT Artois-Gohelle au sein du CISPD de la CABBALR

**Est candidat :**

A obtenu :

M. Daniel DELCROIX

16 voix

et **PRÉCISE** que le SMT Artois-Gohelle est représenté au sein du CISPD (conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la CABBALR par M. Daniel DELCROIX.

2017/28/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°k) **PROCÈDE** à la désignation d'un membre titulaire du SMT Artois-Gohelle et de son suppléant, appelés à siéger au sein de la CAO mutualisée du groupement de commandes constitué avec la SEM TERRITOIRES 62 dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges de Libercourt

Titulaire CAO	Suppléant CAO
Daniel DELCROIX	Daniel MACIEJASZ

2017/29/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

2) **APPROUVE** l'actualisation de la demande de mise à disposition d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, **AUTORISE** le président à signer la convention de mise à disposition d'un ACFI avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais et **PRÉCISE** que les interventions de l'A.C.F.I. donneront lieu à l'établissement de lettres de mission, établies en accord avec les termes de la convention et transmise pour information au Comité Technique Paritaire mentionné à l'article 37 du décret n°85-603 (Collectivités de moins de 50 agents), et que les coûts de mission de l'A.C.F.I. seront établis par journée ou demi-journée de travail, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CdG62, incluant les déplacements pour les visites et les réunions, ainsi que les travaux d'études documentaires.

2017/30/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

3°) **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ci-annexé (annexe 1)

2017/46/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

4°) **APPROUVE** le règlement intérieur du comité syndical, tel que modifié en ses article 11, 16 et 51.

2017/47/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

5°) **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2017, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au tableau présenté en annexe 2.

2017/31/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

6°) **APPROUVE** la convention de subvention entre la préfecture du Pas-de-Calais et le SMT Artois-Gohelle dans le cadre des opérations de commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de VIMY, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** qu'une subvention d'un montant de 116 111 € TTC (correspondant au coût de 104 771 € HT) sera versée par la préfecture du Pas-de-Calais pour la réalisation des opérations de transport, correspondant au besoin de financement estimé. Ce montant pourra être actualisé en fonction des coûts réellement engagés pour la mise en place de ce service.

2017/32/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

7°) **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle portant sur les opérations de transport dans le cadre des opérations de commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de VIMY, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, et **PRÉCISE** que cet avenant n°2

entraîne une hausse du forfait de charge (2017-2023) de 104 771 euros HT, soit 0,023 %, correspondant au taux cumulé d'augmentation.

2017/33/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

8°) **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM23 (accord cadre à bons de commandes sans minimum, ni maximum) relatif à la réalisation de diagnostics portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments avec :

- La société DEC2 sise au 61 rue Édouard-Vaillant - 59178 Hasnon

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/34/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

9°) **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM35 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS sur les secteurs F et H de la bulle n°2 avec :

Lot	Montant du marché	Attributaires
<b>Lot n°1</b> : Réalisation des infrastructures pour le secteur F de la ligne BHNS Bulle 2 sur la commune de Bruay-La-Buissière.	6 899 429,50 € HT	La société Ramery TP
<b>Lot n°2</b> : Réalisation des infrastructures pour le secteur H de la ligne de BHNS Bulle 2 sur les communes de Bruay-La-Buissière, Haillicourt et Houdain.	8 165 314,70 € HT	La société SNC Eiffage Route Nord Est

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/35/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

10°) **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM38 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS sur les secteurs B-C et G de la bulle n°2 avec :

Lot	Montant du marché	Attributaires
Lot n°1 : Réalisation des infrastructures de la ligne de BHNS Bulle 2 pour les secteurs B et C situés sur les communes de Beuvry et Béthune, Fouquières-les-Béthune	Montant TF : 19 189 674,05 € H.T Montant TO n°1 : 530 373,49 € H.T Montant TO n°2 : 132 864,72 € H.T <b>Montant total : 19 852 912,26 € HT</b>	Le groupement composé de la société Ramery TP et de l'entreprise Jean Lefebvre.
Lot n°2 : Réalisation des infrastructures de la ligne de BHNS Bulle 2 pour le secteur G situé sur les communes de Bruay-la-Buissière, Haillicourt, Ruitz et Barlin	16 748 116,60 € HT	La société Eurovia.

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/36/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

**AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM41 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS Bulle 3 Lens sud et Avion (VRD et éclairage) avec la société EIFFAGE ROUTE, sise au 14 rue Montaigne - 62670 MAZINGARBE pour un montant de 3 649 475,91 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/37/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

12°) **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM43 relatif à la réalisation de travaux d'infrastructures sur la bulle n°1 à Lens Centre (VRD) avec la société COLAS PROJECTS (en groupement avec COLAS NORD EST et BOUYGUES ENERGIES SERVICES), sise au 235





Avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 14 777 461,16 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 13 620 896,64 € HT
- TO 1 : 699 968,28 € HT
- TO 2 : 456 596,25 € HT

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/38/CS

**Adopté à l'unanimité (15 voix)**

**13°) AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM44 relatif à la réalisation de travaux d'infrastructures sur la bulle n°1 Bulle 1 Liévin et Lens centre (éclairage public et enfouissement réseaux) avec la société BOUYGUES Energies et Services, sise ZI des alouette - 27 rue des jolis champs 62800 Liévin (en groupement avec CITEOS) pour un montant de 2 927 601,03 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/39/CS

**Adopté à l'unanimité (15 voix)**

**14°) AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM45 relatif à la réalisation d'infrastructure BHNS Bulle 1 Sallaumines et Noyelles sous Lens (VRD) avec la société COLAS PROJECTS (en groupement avec COLAS NORD EST et BOUYGUES ENERGIES SERVICES), sise au 235 Avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 14 083 824,52 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/40/CS

**Adopté à l'unanimité (15 voix)**

**15°) AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM46 Marché d'infrastructures BHNS Bulle 1 Fouquières-lez-Lens, Billy-Montigny, Montigny-en-Gohelle et entrée Hénin-Beaumont (VRD), pour un montant de 10 546 813,40 € HT avec : La société SOTRAIX (en groupement avec BROUTIN TP et GUINTOLI SAS), sise à la ZAL de l'épinette 62160 AIX NOULETTE et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2017/41/CS

**Adopté à l'unanimité (15 voix)**

**16°) DÉCIDE** d'ajouter à la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle, pour la durée de son mandat, la délégation suivante :

- accepter la proposition d'indemnisation de la Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Economique et signer, pour le compte du Syndicat mixte des transports d'Artois-Gohelle, les conventions d'indemnisation, et le cas échéant demander une nouvelle délibération de la Commission en vue d'une nouvelle proposition. **Précise que** :
- conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte au Comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci, **rappelle** que les décisions prises sur délégation du Comité Syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables.
- en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2<sup>nd</sup> Vice-Président.
- le président peut subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical
- la délégation attribuée par la présente délibération s'ajoute à celles précédemment consenties par les délibérations n°50/2014, 2015/17/CS, 2015/43/CS, 2015/73/CS, 2016/58/CS, 2016/108/CS.

2017/42/CS

**Adopté à l'unanimité (15 voix)**

**17°) APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de BETHUNE relative à la mise en œuvre du projet de BHNS aux abords du lycée André Malraux à BETHUNE, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** que le montant de l'opération est évalué par la

maîtrise d'œuvre EGIS France à 194 967,38 € HT soit 233 960,86 € TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre). Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'une première avance de 10% du montant de l'opération suivi d'acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des travaux. Le montant définitif de la participation de la ville de BETHUNE sera arrêté à l'issue de la transmission du décompte général définitif de l'opération.

2017/43/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

18°) **APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) pour la réalisation des aménagements concourant à la continuité cyclable dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS (bulle 2) sur le territoire de la communauté d'agglomération, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** que le montant de l'opération est évalué par la maîtrise d'œuvre EGIS France 885 961,25 € HT soit 1 063 153,5 € TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre). Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'une première avance de 10% du montant de l'opération suivi d'acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des travaux. Le montant définitif de la participation de la ville de la CABBALR sera arrêté à l'issue de la transmission du décompte général définitif de l'opération.

2017/44/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

19°) **APPROUVE** la convention relative aux études, travaux et modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transport urbain de voyageurs sur le centre commercial Auchan Bord des eaux à Noyelles-Godault, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que la mise à disposition des parcelles impactées par les aménagements liés au BHNS est concédée à titre gratuit, **PRÉCISE** que le financement des études et travaux relatifs aux aménagements du BHNS est à la charge du SMTAG et **PRÉCISE** que les sociétés Immochan France, Auchan France et Auchan Holding s'engagent à verser au SMTAG une participation forfaitaire non actualisée d'un montant de 250 000 (deux cent cinquante mille) euros et que ce versement s'effectuera au moment de l'établissement du dernier décompte général définitif de l'opération.

2017/45/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

## ANNEXE 1 : TABLEAU DES EMPLOIS

### EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail	
Direction	Directeur(ice) Général(e) <i>Emploi fonctionnel</i>	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	TC	
		Administrateur	Administrateur hors classe					
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC	
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC	
	Responsable systèmes et stations	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC	
	Chef(fe) de projet opération bâtiments / Expert bâtiment	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC	
	Chef(fe) de projet HBBB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC	
	Chef(fe) de projet LLHB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TNC	
	Surveillant(e) de travaux		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
			Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl				
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
	Chargé(e) du suivi du patrimoine et de l'accessibilité		Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe					
Assistant(e) suivi système et stations	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC		
Transport et Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de mission suivi exploitation	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC	
		Ingénieur	Ingénieur principal					



	Chargé(e) de mission réseau, marketing et tarification	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché principal				
	Chargé(e) de mission suivi offre	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission mobilité	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché Principal				
	Gestionnaire transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC
Adjoint administratif		Rédacteur					
Gestionnaire sociaux et proxibus	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC	
Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Communication	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Juriste droit des coll. territoriales	Rédacteur	Attaché principal	1	0	1	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Rédacteur	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Juriste	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Instructeur marchés publics travaux	Rédacteur	Rédacteur	1	1	0	TC
	Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	0	1	TC
	Gestionnaire comptable – suivi des recettes	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) des moyens généraux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC

#### EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	4	3	6	TC
Communication	Ambassadeurs	Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans 'emploi	12	5	2	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	0	1	TC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)		1	1	0	TC
Communication	Agent polyvalent	Adjoint technique	1	0	1	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	0	1	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	1	0	TC

**Décision modificative n°1 de l'exercice 2017 - Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle - Budget annexe M43**

**Dépenses**

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre		
			CO	DM1	Total	CO	DM1	Total	CO	DM1	Total
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00				0,00	0,00	0,00
	020	Dépenses imprévues									
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				66 167,94		87 761,68	66 167,94	0,00	66 167,94
	041	Opérations patrimoniales				17 071 125,00		17 071 125,00	17 071 125,00	0,00	17 071 125,00
	16	Emprunts et dettes assimilées							0,00	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	9 890 802,30		9 890 802,30				9 890 802,30	0,00	9 890 802,30
	21	Immobilisations corporelles	70 193 328,36		70 193 328,36				70 193 328,36	0,00	70 193 328,36
	23	Immobilisations en cours	104 935 706,10		104 935 706,10				104 935 706,10	0,00	104 935 706,10
	27	Autres immobilisations financières			0,00				0,00	0,00	0,00
		<b>Somme :</b>	<b>185 019 836,76</b>	<b>0,00</b>	<b>185 019 836,76</b>	<b>17 137 292,94</b>	<b>0,00</b>	<b>17 137 292,94</b>	<b>202 157 129,70</b>	<b>0,00</b>	<b>202 157 129,70</b>
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	62 145 886,93		62 145 886,93	0,00		0,00	62 145 886,93	0,00	62 145 886,93
	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 378 947,00		2 378 947,00	0,00		0,00	2 378 947,00	0,00	2 378 947,00
	014	Atténuation de produits	583 050,00		583 050,00	0,00		0,00	583 050,00	0,00	583 050,00
	022	Dépenses imprévues			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	023	Virement à la section d'investissement			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont dotations aux amortissements)			0,00	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38
	65	Autres charges de gestion courante	3 190 923,00		3 190 923,00	0,00		0,00	3 190 923,00	0,00	3 190 923,00
	66	Charges financières	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
	67	Charges exceptionnelles	36 000,00		36 000,00	0,00		0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Somme :</b>	<b>68 334 806,93</b>	<b>300 000,00</b>	<b>68 334 806,93</b>	<b>4 009 933,38</b>	<b>-300 000,00</b>	<b>3 709 933,38</b>	<b>72 344 740,31</b>	<b>0,00</b>	<b>72 344 740,31</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>253 354 643,69</b>	<b>300 000,00</b>	<b>253 654 643,69</b>	<b>21 147 226,32</b>	<b>-300 000,00</b>	<b>20 847 226,32</b>	<b>274 501 870,01</b>	<b>0,00</b>	<b>274 501 870,01</b>

**Recettes**

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre		
			CO	DM1	Total	CO	DM1	Total	CO	DM1	Total
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	021	Virement de la section d'exploitation			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement des immobilisations)			0,00	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38
	041	Opérations patrimoniales			0,00	17 071 125,00		17 071 125,00	17 071 125,00	0,00	17 071 125,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions	23 338 890,00		23 338 890,00			0,00	23 338 890,00	0,00	23 338 890,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	157 737 181,32	300 000,00	158 037 181,32			0,00	157 737 181,32	300 000,00	158 037 181,32
	20	Immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Somme :</b>	<b>181 076 071,32</b>	<b>300 000,00</b>	<b>181 376 071,32</b>	<b>21 081 058,38</b>	<b>-300 000,00</b>	<b>20 781 058,38</b>	<b>202 157 129,70</b>	<b>0,00</b>	<b>202 157 129,70</b>
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	66 167,94		66 167,94	66 167,94	0,00	66 167,94
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	5 552 069,00		5 552 069,00			0,00	5 552 069,00	0,00	5 552 069,00
	73	Produits issus de la fiscalité	51 616 138,00		51 616 138,00			0,00	51 616 138,00	0,00	51 616 138,00
	74	Subventions d'exploitation	14 730 238,37		14 730 238,37			0,00	14 730 238,37	0,00	14 730 238,37
	75	Autres produits de gestion courante	380 127,00		380 127,00			0,00	380 127,00	0,00	380 127,00
	76	Produits financiers			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	78	Reprises sur amortissements et provisions			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
			<b>Somme :</b>	<b>72 278 572,37</b>	<b>0,00</b>	<b>72 278 572,37</b>	<b>66 167,94</b>	<b>0,00</b>	<b>66 167,94</b>	<b>72 344 740,31</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>			<b>253 354 643,69</b>	<b>300 000,00</b>	<b>253 654 643,69</b>	<b>21 147 226,32</b>	<b>-300 000,00</b>	<b>20 847 226,32</b>	<b>274 501 870,01</b>	<b>0,00</b>	<b>274 501 870,01</b>